



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Vaucluse

Mairie  
de  
VILLARS  
84400

Tél/fax: 04 90 75 40 01  
e-mail :  
[secretairegenerale@villars84400.fr](mailto:secretairegenerale@villars84400.fr)

AVIS  
CONCERTATION PUBLIQUE SUR L'ETABLISSEMENT DES ZONES  
D'ACCELERATION POUR LA PRODUCTION D'ENERGIES  
RENOUVELABLES

Le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, biomasse, géothermie...) constitue désormais une politique prioritaire de l'État, illustrée principalement par la récente loi N°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables. Ces politiques visent à réduire la dépendance de la France aux énergies fossiles et aux approvisionnements extérieurs sensibles dans un contexte géopolitique très tendu, et à améliorer le pouvoir d'achat.

Les objectifs de cette loi sont : de multiplier par 10 la production d'électricité solaire photovoltaïque, doubler la production d'éolienne terrestre et de développer 50 parcs éoliens en mer.

Dans le cadre de la loi de mars 2023 et de la circulaire de Madame la Préfète, les communes sont invitées à proposer des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables en considérant le foncier utile et le foncier rédhibitoire pour le développement des énergies renouvelables en Vaucluse qui tient compte de divers enjeux cumulés (le risque inondation, l'incendie, la biodiversité, la protection du patrimoine, la protection des divers labels agricoles et les contraintes liées aux raccordements des installations aux distributeurs d'énergie notamment).

Une cartographie a donc été élaborée et soumise à la **concertation du public, du lundi 13 mai 2024 au 27 mai 2024**, préalablement à l'identification de ces zones.

Ce dossier est mis à la disposition de la population aux heures d'ouverture au public de la Mairie,  
Ce même dossier est consultable sur le site internet de la mairie : [www.villars-en-provence.fr](http://www.villars-en-provence.fr)

Mise à disposition d'un registre de concertation, disponible à l'accueil de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public

Les observations et remarques du public pourront également être adressées à l'adresse mail suivante :  
[secretairegenerale@villars84400.fr](mailto:secretairegenerale@villars84400.fr)

Plus d'infos : <https://www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies-renouvelables-et-donnees>